

## **Coresponsabilité et gouvernance – pour y incarner la synodalité**

### **Des structures en phase avec la synodalité**

Date de la version : 15 mai 2024

Fiche initiée par : Marie-Christine Rozier

*“ Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu ” (lettre du Pape au peuple de Dieu - 20 août 2018).*

Agnès Demézières<sup>1</sup> parle de la coresponsabilité en situant l'enjeu par rapport à la lettre du Pape au peuple de Dieu :

*“ La coresponsabilité ne signifie pas similitude des tâches ni égalité dans l'exercice du pouvoir. Elle indique que nous avons tous à prendre nos responsabilités, à notre mesure, pour contribuer au bien de l'Église.*

*La terminologie de la coresponsabilité vient se substituer - ou tout au moins supplanter - celle de la collaboration et de la coopération (souvent entendu au sens d'aide). La contribution des laïcs ne se limite pas à un simple rôle de “ suppléance ” (LG 35 ; canon 230 & 3).*

Il est donc important de reprendre la notion de coresponsabilité, mise en exergue dans la synthèse synodale Rome 2023, notamment au point 18 “Organismes et participation“. Nous nous inspirons d'Alphonse Borras<sup>2</sup> qui en présente les fondements théologiques et enjeux institutionnels.

La notion de “coresponsabilité“ dans l'Église :

- A été popularisée par le cardinal Suenens, cheville ouvrière de *Gaudium et spes*. En 1968, il écrit ce qu'il retient comme "germe de vie" de Vatican II : *"la redécouverte du peuple de Dieu comme un tout, comme une globalité et, par voie de conséquence, la coresponsabilité qui en découle pour chacun de ses membres "*.
- Jean-Paul II la reprend dans *Redemptor hominis* (1979 n° 77). Dans *Christifideles laici*<sup>3</sup>, chapitre 3, sous-titre "La coresponsabilité des fidèles laïcs dans l'Église-mission", il écrit : c'est « *en vertu de cette dignité baptismale commune* » que tous les fidèles sont « coresponsables » de la mission de l'Église.

---

<sup>1</sup> L'heure des laïcs Salvator 2021- pages 167-178

<sup>2</sup> Source : La coresponsabilité dans l'Église, utopie ou réalisme ? – Sous la direction d'Olivier Bobineau et Jean Guyon - De Brouwer 2009 – "La coresponsabilité : enjeux théologiques et institutionnels" – d'Alphonse Borras – pages 69 à 89

<sup>3</sup> Exhortation apostolique – Jean-Paul II - 1989

- Pour Benoît XVI : " *La coresponsabilité exige un changement de mentalité touchant, en particulier, au rôle des laïcs dans l'Église, qui doivent être considérés non comme des collaborateurs, mais comme des personnes réellement coresponsables de l'existence et de l'action de l'Église* " (message du 10/08/2012).
- Enfin le synode sur la synodalité : " *Une Église synodale est une Église où tous les fidèles sont coresponsables* ".

A la suite d' Alphonse Borras, voyons comment la coresponsabilité interroge nos pratiques et nous interpelle :

## 1 – Les Fondements théologiques

Le fondement primordial de la coresponsabilité est le baptême qui inscrit la personne dans une filiation et une fraternité. " *En vertu de cette dignité baptismale commune* " les baptisés sont coresponsables de la mission de l'Église, mais cette coresponsabilité n'est toujours que la réponse à l'action première de Dieu, à son appel, à sa vocation.

C'est parce qu'ils participent au corps ecclésial du Christ habité par l'Esprit que les baptisés prennent part à la triple fonction prophétique, sacerdotale et royale. Ils sont appelés à exercer la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'Elle l'accomplisse dans le monde (LG 31). C'est la mission du Corps ecclésial du Christ, dans lesquels les baptisés sont tous solidairement partie prenante.

C'est avec d'autres, en Église, que chaque baptisé reconnaît et accueille les charismes de l'Esprit dans leur diversité (1 Co 3, 16-17). Le discernement de ces dons reçus et partagés<sup>4</sup>, l'accueil de ces charismes pour le service de tous, la somme de ces talents confiés pour porter des fruits (1P 4,9), représentent une variété " *inouïe* " de cheminements spirituels, de vocations particulières et d'états de vie, de services et de ministères.

## 2 – Les " *Harmoniques* " ecclésiologiques

Chaque baptisé selon son charisme, sa mesure (âge, charges, possibilités...) participe à la vie de l'Église. Le concile Vatican II utilise l'expression de " *participation diversifiée* " ou d'une " *participation selon la condition et la fonction propre de chacun* " (LG 7). Participer c'est "avoir part", "prendre part", "être partie prenante avec d'autres" (partenaires) dans une action ou un projet.

Chaque baptisé qui est "dans le Christ "est également "avec des frères et soeurs dans la foi" <sup>5</sup>.

Cela nous conduit au concept de **communio** [lat. *cum-munus*]. L'étymologie du mot suppose une participation solidaire à une charge. Cette communion/participation est ce qui s'opère quand les êtres humains se croisent, se rencontrent pour prendre part à la grâce qui les établit dans la communion avec Dieu et entre eux.

<sup>4</sup> Les dons reçus sont destinés à porter des fruits pour le bien de tous. A cet effet, le discernement qui s'impose n'est pas seulement une affaire individuelle que chacun entreprend isolément.

<sup>5</sup> Proposer la foi dans la société actuelle, Lettre aux catholiques de France Paris Cerf, 1996

La "Parole annoncée et accueillie dans la foi" se prolonge dans la "Parole célébrée". Elle se traduit dans la célébration de l'Eucharistie (LG 7b) et se prolonge comme "Parole attestée" dans le témoignage et la diaconie.

A ce riche concept de communion pour exprimer la coresponsabilité de tous, il faut ajouter un autre concept celui de la **synodalité**. Celui-ci repose sur l'égalité radicale de tous les baptisés. Les uns et les autres, tous ensemble, cependant, sont appelés par l'Esprit en fonction de leur vocation propre à être saints comme le Père céleste et à poursuivre l'oeuvre de sanctification entreprise par le Christ dans le monde (LG 32c).

La synodalité s'exerce sur les plans local, régional et mondial ou oecuménique.

### **3 – Les Traductions institutionnelles**

Le concile Vatican II (LG 30) précise : *"Les pasteurs sacrés savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'Église entière. Ils savent qu'ils n'ont pas été eux-mêmes institués par le Christ pour assumer à eux seuls tout l'ensemble de la mission salutaire de l'Église à l'égard du monde, leur tâche magnifique consistant à comprendre leur mission de pasteurs à l'égard des fidèles et à reconnaître les services et les charismes propres à ceux-ci, de telle sorte que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune."*

L'action eucharistique repose sur le concours de tous les membres du Corps ecclésial. Elle s'effectue sous la présidence du prêtre. Elle est signe de l'action de la communauté ecclésiale et suppose un partenariat dans la mission comme participation à l'activité missionnaire, évangélisatrice et pastorale de l'Église.

Ainsi les conseils pastoraux sont des instances déterminantes, sur le plan diocésain et paroissial pour donner corps à la synodalité ecclésiale. Ils doivent apprendre à participer à l'élaboration des décisions, qu'il revient à l'autorité pastorale compétente de prendre.

L'institution paroissiale, en pleine mutation, devient un lieu privilégié d'émergence de laïcs en responsabilité. Cela conduit à ajuster les conditions d'exercice du ministère presbytéral.

### **Conclusion**

On mesure combien se joue ici la crédibilité de l'Évangile vécu en acte au sein des communautés paroissiales ou diocésaines. La gouvernance n'est pas simplement une question de management moderne. Elle est la mise en oeuvre d'une "ecclésiologie de communion".

Dans ce contexte, l'élaboration des décisions concernant la vie ecclésiale y compris paroissiale ou diocésaine, et son témoignage évangélique, repose sur l'interaction des différents acteurs et découle des échanges et débats entre eux.